

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 15 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2025-04-064

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-065

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2025;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de mars 2025.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2025-04-066

Autorisation paiement facture – Servitech – Maintien à jour inventaire

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluation;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 8 998.79 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 10 346.36 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2025-04-067

Autorisation affichage offre d'emploi – Journalier municipal à la voirie et aux parcs et terrains

ATTENDU QU' un poste saisonnier de journalier municipal à la voirie et aux parcs et terrains est présentement vacant;

ATTENDU QU' il est nécessaire de trouver un candidat pour assister le reste de l'équipe des travaux publics dans leurs tâches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste de journalier municipal à la voirie et aux parcs et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2025-04-068

Soumission balayage de rues du secteur villageois – Printemps 2025

ATTENDU QUE les rues du secteur villageois doivent être balayées suite à l'épandage de sable de l'hiver et que le conseil souhaiterait que les travaux soient effectués avant l'arrivée des touristes, donc au plus tard le 9 mai 2025, et qu'une deuxième passe de finition soit faite avant le 23 mai 2025;

ATTENDU QUE Dénéigement Petite-Nation soumissionne pour un montant de 16 220.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Balayage Régional soumissionne pour un montant de 18 026.69 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Les Entreprises Jéroca Inc. soumissionne pour un montant de 15 250.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Les Entreprises Jéroca Inc. pour un montant total de 17 533.69 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2025-04-069

Autorisation paiement facture – Groupe ABS – Analyse des sols pour travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école

ATTENDU la résolution #2024-11-288 qui octroie le mandat à Groupe ABS inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans le cadre des travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et du terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 2 971.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 3 415.91 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2025-04-070

**Autorisation paiement facture – JSL Construction et rénovation -
Rénovation de la salle du conseil**

ATTENDU la résolution #2024-12-322 qui octroie le mandat pour la rénovation de la salle du conseil à Construction et rénovation JSL au montant de 35 000.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la résolution #2025-03-058 qui autorise des travaux supplémentaires, notamment la fourniture et l'installation d'un plancher en vinyle dans la salle du conseil, au montant de 4 421.08 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture finale au montant de 21 921.08\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 25 203.76 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-08001-000 et soit financée par le surplus affecté à l'«Amélioration des bâtiments municipaux».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2025-04-071

Adoption du règlement 2025-128 modifiant le règlement sur les permis et certificats et ses amendements

ATTENDU QUE le règlement #2016-060 relatif aux permis et certificats est entré en vigueur le 5 septembre 2016 et a été amendé par trois règlements depuis;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement 2016-060 relatif aux permis et certificats et ses amendements;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 3 mars 2025 et le projet de règlement a été présenté à la même séance;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2025-128 :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 32, intitulé « *Forme de la demande* », troisième alinéa, est remplacé par le texte suivant :

Tous les plans et devis concernant un bâtiment principal, y compris son agrandissement, peuvent être signés et scellés par un architecte ou un technicien en architecture ou un technologue du bâtiment, membre d'un ordre professionnel reconnu.

ARTICLE 3

Le présent règlement apporte des modifications au règlement d'urbanisme #2016-060 relatif aux permis et certificats et ses amendements.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maxime Proulx-Cadieux, maire

Krystelle Dagenais, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. [2025-04-072](#)

Dérogation mineure – 287, montée Dinel

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour la bâtisse industrielle située au 287, montée Dinel et les terrains adjacents appartenant au même propriétaire été reçue par le service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande porte sur un talus d'une hauteur de 2 mètres;

ATTENDU QUE cette situation dérogerait aux normes relatives à la hauteur maximale d'un talus en cour avant prévues au règlement de zonage #2016-061 et ses amendements présentement en vigueur;

ATTENDU QUE la présente demande porte sur des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et a fait une recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a examiné et considéré tous les critères de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour l'évaluation de la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. [2025-04-073](#)

Offres de services - Thermopompes – Centre communautaire

ATTENDU QU' il y a lieu d'équiper les Centres St-Félix-de-Valois et St-Paul de thermopompes afin d'assurer une qualité d'air (fraicheur surtout) à leurs utilisateurs, notamment les enfants qui fréquentent le camp de jours et les citoyens qui participent aux différentes activités qui s'y déroulent;

ATTENDU QUE Réfrigération RM propose ses services au montant de 57 775.00 \$ plus les taxes applicables, pour le gymnase, le local arrière et les bureaux du Centre St-Félix;

ATTENDU QUE Réfrigération et gaz centre-ville Ltée (RGCV) propose ses services au montant de 85 160.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'entièreté du Centre St-Félix, incluant des cages de protection pour les unités du gymnase et des cages pour certaines des unités extérieures, et pour les 4 bureaux au Centre St-Paul qui ne sont présentement pas climatisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de RGCV au montant de 97 912.71 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2025-04-074

Vente d'équipements

ATTENDU QUE la municipalité possède certains équipements dont elle ne se sert plus et qui sont encore en bon état;

ATTENDU QU' une vente aux enchères a été autorisée par la résolution #2025-02-031 afin de vendre ces articles aux plus offrants;

ATTENDU QUE les six offres reçues ont été présentées au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les offres qui respectent le prix minimum demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2025-04-075

Achat tracteur à gazon

ATTENDU QUE le tracteur à gazon à bras Husquavarna 2013 nécessite de nombreuses réparations, dont l'estimation des travaux est de 11 902.39 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir deux tracteurs à gazon, dont un plus fort, afin d'effectuer l'entretien des parcs et terrains de la municipalité ;

ATTENDU QUE Gagnon Location propose un tracteur Husquavarna Z454XS au montant de 14 000.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE John Deere Agritex St-Polycarpe propose un tracteur ZTrak Zero Turn Mower Z760R au montant de 13 300.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil tente de prioriser l'achat local, lorsque cela est possible, et accepte jusqu'à 10% de différence entre le prix d'un marchand local et un de l'extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de Gagnon Location pour un montant total de 16 096.50 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-xxxxx-000 et soit financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2025-04-076

Autorisation paiement facture - Conversion au DEL des lumières des bâtiments municipaux

ATTENDU la résolution #2024-12-324 qui octroie le contrat à DH Éclairage inc. pour la conversion au DEL des lumières des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 13 461.77 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 15 477.67 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2025-04-077

Demande Fabrique de l'église St-Félix-de-Valois – Participation projet de sanitaires

ATTENDU QUE la municipalité est partie prenante du projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix de Valois;

ATTENDU QUE, suite aux constatations auprès des citoyens et des organismes, l'idée d'aménager un bloc sanitaire dans la partie de l'église donnant sur la rue Principale a été apportée;

ATTENDU QUE la Fabrique a reçu une soumission pour un avant-projet d'aménagement par une firme d'architecte au montant de 5 600.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Fabrique demande la participation de la municipalité dans ce projet puisque les sanitaires serviront aux citoyens de la municipalité dans le cadre des activités municipales et lors des fréquentations du parc pour enfants adjacent à l'église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de participer à l'avant-projet d'aménagement de sanitaires dans l'église Saint-Félix de Valois, en partenariat avec la Paroisse de l'église;

QUE,

La dépense soit partagée en parts égales entre la Municipalité et la Paroisse et soit affectée au compte #23-08005-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Conservation du Patrimoine (#59-13230-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2025-04-078

**Autorisation dépôt aide financière – Programme d'aide financière
du fonds de la sécurité routière - MTQ**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *de radar de sécurité* au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2025-04-079

Dépôt de budget révisé 2025 – OMH Gatineau (Chénéville)

ATTENDU QUE la Société d’Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2025 modifié de l’Office Municipale d’Habitation (O.M.H.) de l’Outaouais (Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2025 modifié de l’OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité passe à 2 012.00 \$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.15. 2025-04-080

Approbation de la programmation révisée – TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE,

La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux

version n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE,

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE,

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2025-04-081

Octroi de contrat - Réalisation d'études environnementale et géotechnique - Projet de réfection des montées Dinel et Vinoy Est

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation sont prévus dans les montées de Vinoy Est et Dinel pour lesquels une subvention maximale de 1 344 550 \$ a été obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation;

ATTENDU QUE des études environnementales et géotechniques devront être effectuées par une firme spécialisée avant le lancement de l'appel d'offres;

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été fait pour ces études dont le résultat est le suivant :

Laboratoire	Prix reçu avant taxes	Prix taxes incluses
Eurêka Environnement	17 200,00\$	19 775,00 \$
DecEnviro	21 950,00 \$	25 237,01 \$
Englobe	23 184,00 \$	26 655,26 \$

ATTENDU QUE les offres reçues sont conformes selon l'analyse de l'ingénieur d'Équipe Laurence qui nous recommande d'accepter l'offre d'Eurêka Environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme Eurêka Environnement au montant de 19 775.00 \$ taxes incluses pour les études nécessaires aux travaux ci-haut mentionnés;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04004-000 et financée par la subvention obtenue via le Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation pour le projet Réhabilitation des montées Dinel et Vinoy Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2025-04-082

Échange de commandite – Municipalités de Montpellier, de Duhamel et de Ripon

ATTENDU QUE la Municipalité organise plusieurs activités tout au long de l'année et sollicite l'appui financier de partenaires;

ATTENDU QUE les Municipalités de Montpellier, de Duhamel et de Ripon organisent aussi de nombreuses activités, dont l'ensemencement de lacs et des journées familiales de pêche;

ATTENDU QU' un échange de commandite assurerait aux municipalités une visibilité accrue en plus de développer la coopération municipale entre voisines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue à raison de 1 000.00\$ chacun à l'activité *Journée de pêche au lac Croche de Montpellier*, aux *Féeries du Chevreuil de Duhamel* et à une activité de la municipalité de Ripon en échange d'une commandite d'un montant équivalent de la part des Municipalités de Montpellier, de Duhamel et de Ripon, partageable entre *La Journée des Héros* et *l'Exposition d'autos de Chénéville*;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-790.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2025-04-083

Entente de fin d'emploi à négocier avec employé # 32-0004

ATTENDU QU' il y a lieu de négocier une entente de fin d'emploi avec l'employé # 32-0004;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à traiter ce dossier au nom du conseil;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.19. 2025-04-084

Adoption de la mise à jour – Manuel des employés

Le conseiller Yves Laurendeau se retire pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville s’est dotée, par la résolution #2020-06-115, d’une politique afin d’orienter la gestion des ressources humaines de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la version révisée du manuel des politiques de gestion des ressources humaines ainsi que les annexes qui le composent;

QU’,

Une copie du manuel révisé soit remise à tous les employés de la municipalité afin qu’ils en prennent connaissance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 – Demande du Cercle des Fermières de Chénéville – Peinture de leur local

2025-04-085

Demande du Cercle des Fermières de Chénéville – Peinture de leur local

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières a obtenu une aide financière via le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d’améliorer le local municipal qui leur est gracieusement prêté;

ATTENDU QUE le Cercle demande à la municipalité si les employés municipaux peuvent repeindre leur local, la peinture sera fournie par le Cercle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise que des employés soient affectés aux travaux de peinture dans le local des Fermières.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C-002 – Demande de salle gratuite – Parents d'étudiants de l'école Adrien-Guillaume – Bal de finissants

2025-04-086

Demande de salle gratuite – Parents d'étudiants de l'école Adrien-Guillaume – Bal de finissants

ATTENDU QUE des parents des élèves finissants de l'école Adrien-Guillaume organisent un Bal de finissants pour les élèves de 6^e année le 20 juin prochain et demandent le prêt de la salle Danny-Legault pour y tenir cet événement;

ATTENDU QUE le groupe demande la gratuité de cette location pour la tenue du bal ainsi que pour que les élèves dorment sur place, sous supervision parentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour le Bal de finissants de l'école Adrien-Guillaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 – Achat de billets – Gala reconnaissance de la CLP

2025-04-087

Achat de billets – Gala reconnaissance de la CLP

ATTENDU QUE le Gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs Papineau aura lieu le 15 mai prochain à Plaisance;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite nommer 3 personnes s'étant impliquées en sport, loisir et plein air au sein de la municipalité pour les remercier de leur apport à la vie communautaire de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les 3 personnes nommées et leur accompagnateur afin qu'ils participent à cette soirée reconnaissance;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les responsables des dossiers Loisirs afin qu'ils représentent la municipalité à cet événement;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte suivant # 02-70172-447

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 – Demande de salle gratuite – Fabrique de la Paroisse St-Félix de Valois – Soirée vins et fromage

2025-04-088

Demande de salle gratuite – Fabrique de la Paroisse St-Félix de Valois – Soirée vins et fromage

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse St-Félix de Valois organisera des levées de fonds tout au long de l'année afin d'amasser leur part dans le projet de rénovation de l'église, notamment la réparation du clocher, pour lesquels une subvention de 280 000.00\$ a été obtenue;

ATTENDU QU' une Soirée de vins et fromage est prévue le 15 novembre 2025 à titre de levée de fonds et la Fabrique demande le prêt gratuit de la salle Danny-Legault pour y tenir cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour la Soirée vins et fromage de la Fabrique de la Paroisse St-Félix de Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 – Demande de commandite – École Sainte-Famille/Aux Trois-Chemins – Bal des finissants 2025

Le conseil reçoit la demande de l'École Sainte-Famille/Aux Trois-Chemins pour son Bal des finissants 2025, mais n'y donnera pas suite puisque le budget relatif aux dons est déjà octroyé pour cette année.

C-006 – Demande de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Spectacle de cheerleading

2025-04-089

Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Spectacle de cheerleading

ATTENDU QUE l'équipe de cheerleading de l'école Adrien-Guillaume a fait un spectacle devant les parents le 27 mars dernier, ce qui leur a permis de se pratiquer pour la compétition régionale du samedi suivant;

ATTENDU QUE la direction de l'école demande la gratuité du prêt du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt gratuitement du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour la tenue du spectacle de cheerleading de l'école du 27 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 – Demande de salle gratuite – CISSO – Formation Vie active

2025-04-090

Demande de salle gratuite – CISSO – Formation Vie active

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSO) organise une formation pour les bénévoles désirant donner des cours de Viactive sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le CISSO demande la gratuité de location de la salle du haut pour y tenir cette activité le 22 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut gratuitement pour la formation du CISSO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

- a) **Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2025** : Du 20 au 26 avril prochain aura lieu cette semaine de sensibilisation. Pour cette occasion, le drapeau du don d'organes sera hissé devant la mairie et de la sensibilisation sera faite sur les divers médias de la municipalité. Le conseil invite les citoyens à signer leur carte d'assurance-maladie et de participer à cette belle cause.
- b) **Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023** : Le conseil reçoit le dépôt du rapport dans lequel des recommandations sont faites afin de mieux économiser l'eau potable de l'aqueduc.
- c) **Décès de monsieur Gaétan Labelle, ancien conseiller municipal** : Monsieur le Maire et le conseil souhaite offrir leurs sympathies à la famille.
- d) **Camp de jour** : Priorité d'inscription aux enfants de Chénéville jusqu'au 7 mai prochain.
- e) **Pâques** : L'activité aura lieu cette fin de semaine. Il est encore temps de s'inscrire.
- f) **Problématique de chats errants et de pigeons** : Monsieur le Maire mentionne que le fait de nourrir les animaux errants et sauvages cause des problèmes.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2025-04-091

Adoption des comptes et virements crédits

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 241 à # 13 252 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/03/2025 et dont le total se chiffre à **169 784.74 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **162 525.30 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **42 691.00 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **375 001.04 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2025-04-092

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mars 2025 au montant de **45 754.46 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-093

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale et
greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.